AVIS DE COURSE

COUPE VIKING

15 et 16 octobre 2022

Sport Nautique et Plaisance du Havre

RS FEVA double – SNIPE - 420 – 470 – 505 – EUROPE – YOLE OK

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)

1.2 les règlements fédéraux et des classes.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régate est ouverte à tous les bateaux des classes suivantes : 420, 470, 505, Europe, Snipe, Yole et RS Feva double.

2.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire :
- soit en complétant l'annexe FORMULAIRE D'INSCRIPTION et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Sport Nautique et Plaisance du Havre, Quai Eric Tabarly, 76600 Le Havre au plus tard le 7 octobre 2022,
- soit en utilisant formulaire et paiement en ligne, disponibles sur www.snph.org/coupe-viking, au plus tard le 7 octobre 2022.

2.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition »
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- leur justificatif d'adhésion annuelle à leur association de classe respective
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

2.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing, - le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

2.5 Tous les concurrents devront porter, dans leur grand voile, le numéro de voile correspondant à l'enregistrement de leur bateau à leur autorité nationale. Il ne sera pas fait d'exception à cette règle. La présentation du certificat de Jauge fera foi.

4. DROITS A PAYER

4.1 Droits d'inscriptions

Les droits requis sont les suivants :

Classes en double	Montant avant le 08/10/2022 : 45€	Montant après le 07/10/2022 : 60€
Classes en solo	Montant avant le 08/10/2022 : 30€	Montant après le 07/10/2022 : 45€

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :
Samedi 15 octobre 2022 de 10h00 à 12h00

5.2 Jours de course

Date	Heure du 1er signal d'avertissement
Samedi 15 octobre	14h00
Dimanche 16 octobre	10h00

5.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h.

5.4 Programme à terre

Date	Evènement	Heure
Samedi 16 octobre	Pot d'accueil	19h30
	Soirée barbecue en libre service*	A suivre

Le pot d'accueil se tiendra au Club-House du SNPH.
*Pour la soirée, le SNPH met à disposition de tous les coureurs et accompagnants des barbecues en libre service, en fournissant charbon de bois, tables, chaises et vaisselle.

5.5 Remise des prix
Dimanche 16 octobre à 16h30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
Les IC seront
- affichées selon la Prescription Fédérale
- disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.snph.org/coupe-viking

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type trapèzes.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE. Nous attirons votre attention sur les zones de trafic commercial interdites à la navigation visibles sur cette annexe.

9. CLASSEMENT

9.1 Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
(c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le suivant : Système de Points a Minima.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]
Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront tirés au sort parmi l'ensemble des concurrents.
Des prix seront distribués aux podiums de chaque classe.
Les vainqueurs de chaque classe remporteront leur droit d'inscription pour l'édition suivante.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. PLAN DU SITE ET ACCES

L'accès et la disposition du site sont visibles dans l'annexe PLAN DU SITE ET ACCES.

14. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les entraîneurs utilisant une embarcation à moteur :

Peuvent bénéficier gracieusement d'une place pour la nuit du 15 au 16 octobre.

Peuvent être forfaitairement défrayés de leurs frais de carburant s'ils intègrent le dispositif sécurité.

Pour ce faire, merci de vous faire connaître avant le 1er octobre, en précisant type et immatriculation de l'embarcation, ainsi que nom et numéro de permis du pilote.

15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

SPORT NAUTIQUE ET PLAISANCE DU HAVRE

02 35 21 01 41

snph@snph.org

www.snph.org

ANNEXE ZONE DE COURSE

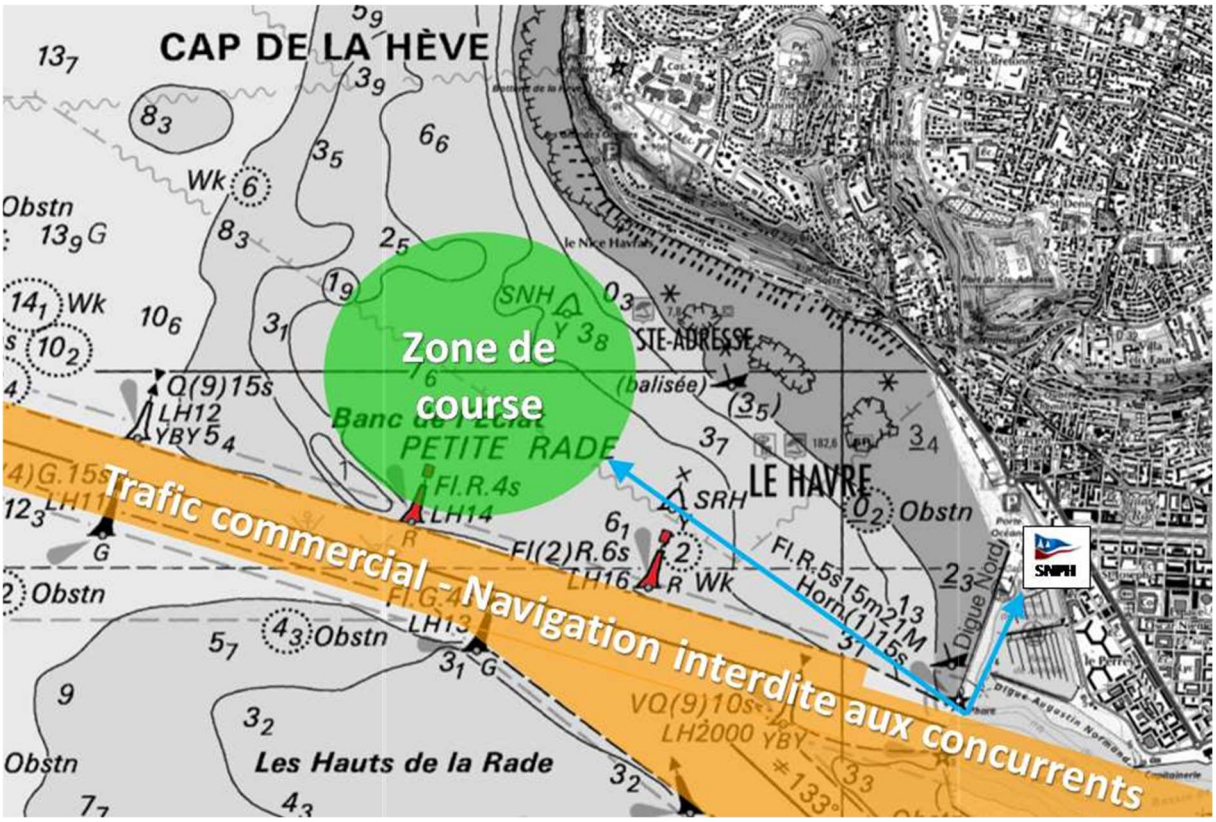

La zone de course est située en baie du Havre, entre le chenal et le cap de la Hève.

Il est demandé aux concurrents une attention particulière pour ne pas entrer dans les zones de trafic commercial. Pour ce faire, les concurrents doivent veiller à respecter scrupuleusement les consignes suivantes :

- AUX SORTIES ET ENTREES DE PORT :
  - Contourner au plus près l'extrémité de la digue Nord.
  - Se dégager au plus vite vers le Nord (port de plaisance ou Baie du Havre).
  - Suivre les directives des bateaux organisation et des autorités portuaires.

- SUR LE PLAN D'EAU :
  - S'assurer de rester à tout moment au Nord du chenal, délimité par des bouées latérales Babord rouges.
  - En cas d'attente, privilégier, sans gêner les concurrents en course, les zones au Nord ou à l'Est de la zone de course.

ANNEXE PLAN DU SITE ET ACCES

Attention, stationnement strictement interdit sur le terre-plein du port pendant la durée de la régate !

L'accès au site se fait par le Quai Eric Tabarly.

Les remorques et bateaux peuvent être stockés dans deux parcs différents.

Les inscriptions, le tableau officiel, les briefings et le repas ont lieu au SNPH (premier étage).